

GANAYE IN STOCK
ZI ECOPOLIS
4 rue Jacques de Vaucanson
13500 MARTIGUES

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Compléments de l'étude d'impact en réponse à l'avis de la MRAe

Suite à l'avis de la MRAe du 13/09/2022

GANAYE IN STOCK - Compléments DDAEu en réponse avis MRAE -04-2024 - v3		Auteur: Sylvain NEYROLLES - QHSE	Date: 24/04/2024
Modifications	Mise à jour quantités de déchets.		

SOMMAIRE

1. Recommandation de la MRAe n°1 :	3
2. Recommandation de la MRAe n°2 :	3
2.1. Provenance des déchets en transit sur le site :	3
2.1.1. Déchets « Industriels »	3
2.1.2. Déchets « Navires »	3
2.2. Destinations des déchets en transit sur le site :	5
3. Recommandation de la MRAe n°3 :	6
4. Avis de l'ARS : Pollution des sols	7
5. Annexes :	8
1.1. Résumé non technique de l'étude d'impact – Version 2.	8

1. Recommandation de la MRAe n°1 :

Compléter et d'illustrer le résumé non technique de l'étude d'impact.

« Le résumé non technique est incomplet. Il ne décrit pas l'état initial de l'environnement, ni les modalités de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures. De plus, il n'est pas illustré (carte de localisation du site, plan de masse existant et projeté). »

Le résumé non technique de l'étude d'impact a été révisé et amendé dans ce sens. Une copie de ce document est jointe en annexe.

2. Recommandation de la MRAe n°2 :

Préciser la provenance des déchets en transit sur le site, afin de justifier du respect du principe de proximité traduit dans le SRADDET. Expliciter et de cartographier la destination prévisionnelle pour la valorisation ou le stockage des déchets sortants.

« En ce qui concerne les déchets en transit sur le site, le dossier n'indique pas leur provenance. Il n'est donc pas possible de s'assurer du respect du « principe de proximité » établi par le SRADDET. Par ailleurs, le dossier ne précise pas quelles seront les destinations de ces déchets en transit : s'ils seront orientés vers des sites à proximité, dans la région ou, à l'inverse, vers des sites éloignés situés dans d'autres régions. Il est simplement mentionné que ces déchets sont « des sources d'énergies directe et indirecte (valorisation énergétique ou valorisation matières) », sans préciser la localisation des sites de valorisation. La localisation des sites de stockage (pour les déchets ultimes) n'est pas non plus précisée. »

2.1. Provenance des déchets en transit sur le site :

Les déchets en transit sur le site sont répartis en deux origines distincte :

- Déchets « Navires »
- Déchets « Industriels »

2.1.1. Déchets « Industriels »

Ces déchets proviennent des industries de la région et en très grandes majorité des industriels portuaires, c'est-à-dire des terminaux portuaires, des chantiers navals, des ports.

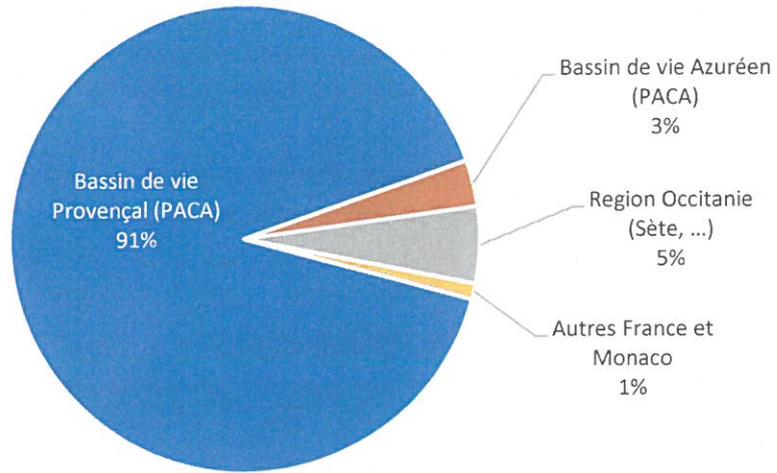
Les déchets industriels qui transitent par le site de GIS, représentent 5% des déchets qui transitent par le site de GIS.

2.1.2. Déchets « Navires »

Ces déchets proviennent de l'exploitation des navires de commerces en escale au port. Ces déchets sont distingués des déchets industriels car ils sont soumis à la réglementation internationale MARPOL concernant les déchets des navires (en plus des réglementations européennes des déchets)

Ces déchets sont collectés sur les ports de Marseille (GPMM), Toulon, Sète, et ponctuellement sur d'autres port Français.

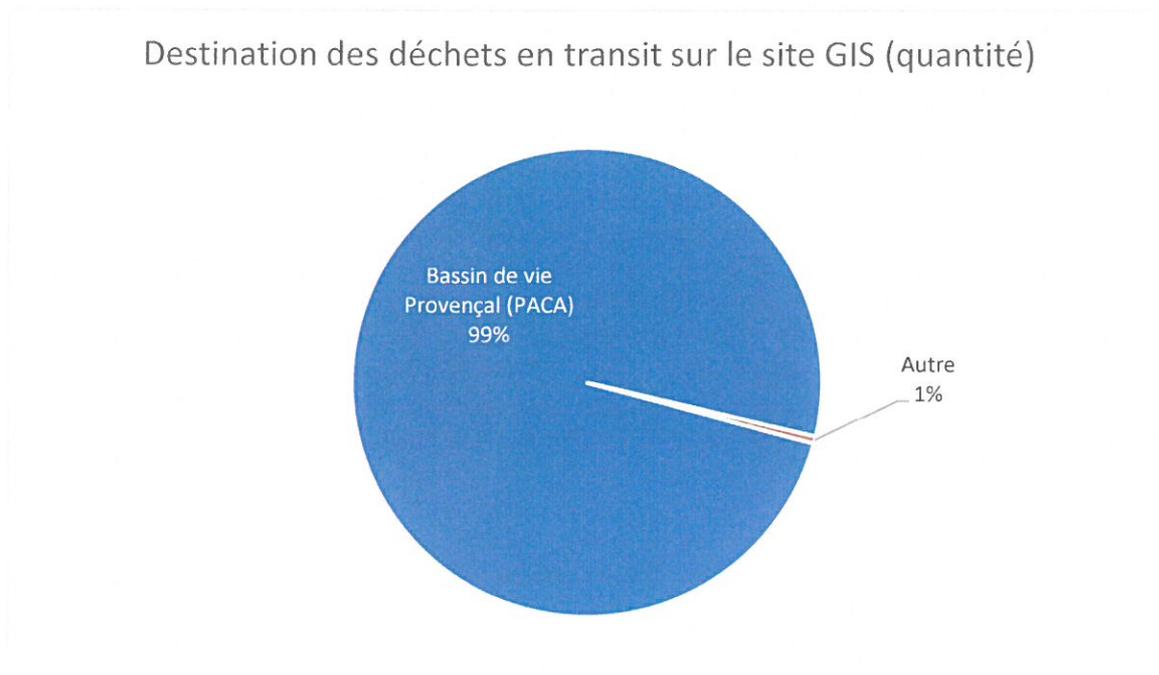
Origines des déchets en transit sur le site GIS (quantité)



Basins de vie
Alpin
Azurée
Provençal
Rhodanien
EPCI, 2017
Source : CR Provence-Alpes-Côte d'Azur 01/2017



2.2. Destinations des déchets en transit sur le site :



Les déchets sont envoyés à 99% en centre de traitement dans les Bouches-du-Rhône.

Les déchets en transit sur le site de GIS sont traités en respect du principe de proximité. Seuls les déchets ne pouvant pas être traités localement (nécessité techniques, arrêts techniques des installations locales, ...) sont regroupés et traités à distance. Cela représente 1% des déchets qui sont envoyés en traitement spécialisés hors PACA, principalement en région lyonnaise.

100% des déchets en transit sur le site de GIS sont traités en France.

3. Recommandation de la MRAe n°3 :

Justifier l'adéquation entre la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration de Martigues, en tenant compte de l'accroissement de la population desservie, et les volumes d'effluents supplémentaires à traiter liés aux nouvelles activités de Ganaye In Stock. Préciser si la station d'épuration dispose d'un système de traitement dédié aux micropolluants organiques.

« Le dossier n'analyse pas l'adéquation entre la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration de Martigues, en tenant compte des prévisions de l'accroissement de la population desservie, et les volumes d'effluents supplémentaires à traiter liés aux nouvelles activités de Ganaye In Stock. Par ailleurs, des substances chimiques qui entrent dans la composition de produits d'usage domestique peuvent se retrouver à faibles concentrations dans les eaux grises. L'étude d'impact n'évalue pas les effets négatifs que ces micropolluants, plastifiants, détergents ou cosmétiques peuvent engendrer sur l'environnement du fait de leur toxicité, de leur persistance ou de leur accumulation. Le dossier ne précise pas si la station d'épuration dispose d'un système de traitement dédié aux micropolluants organiques. »

La capacité nominale traitement des eaux usées de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Martigues est de 95000 EH (équivalent habitant).

La charge maximale en entrée de la STEU de Martigues est de 88594 EH en 2020 et de 86667 EH en 2022¹.

Le Débit arrivant à la STEU de Martigues est de 11474 m³/j en moyenne et de 18375 m³/j en percentile 95 ¹.

GIS projette de rejeter au total 6300 m³/an de d'eau usées, dont 6000 m³/an d'eau grises provenant de navires.

Ce rejet représente 0.15% du débit moyen traité par la STEU de Martigues, ou ponctuellement 4% du débit horaire.

Les rejets prévus par GIS ont fait l'objet d'une déclaration détaillée (charge, débit de pointe, ...) et une convention de rejet est en cours de validation auprès de la Métropole en charge de la STEU.

A notre connaissance la STEU ne dispose pas d'un « système de traitement dédié aux micropolluants organiques ».

Les eaux grises provenant des navires sont soit rejetées directement dans les réseaux eaux usées (EU) lorsque les quais sont équipés, soit collectés par navires ou camions et rejetées au réseau EU hors du quai. Ici le site GIS servirait de point de rejets de ces eaux dans le réseau EU hors du quai. Les installations de traitements sont identiques dans tous les cas.

Les prévisions des volumes de rejets d'eau grises des navires sont planifiées dans :

- Le « Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison en provenance des navires » du GPMM.
- Le Plan stratégique GPMM 2020-2024 (Page 162) et L'Avis MRAe sur ce plan stratégique du GPMM.

¹ Source : portail de l'assainissement.

4. Avis de l'ARS : Pollution des sols

La MRAe indique qu'elle partage l'avis de l'ARS a émis le 4/04/2022 concernant l'impact santé humaine de la pollution des sols du site.

L'exploitant n'a pas reçu communication de cet avis de l'ARS.

5. Annexes :

5.1. Résumé non technique de l'étude d'impact – Version 2.



Ganaye In Stock

DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

GANAYE IN STOCK
4 Rue Jacques de Vaucanson
13500 MARTIGUES

Date	Version	Rédacteur	Relecteur	Société
02/2022	1	Lucie LINKENHELD	Christophe COLL	DEKRA
09/2023	2	Sylvain NEYROLLES	Nicolas GANAYE	Ganaye in Stock

RESUME NON TECHNIQUE

Ganaye In Stock est une société de logistique, d'entrepôt et de conditionnement. Elle exploite le site industriel situé 4 Rue Jacques de Vaucanson à Martigues.

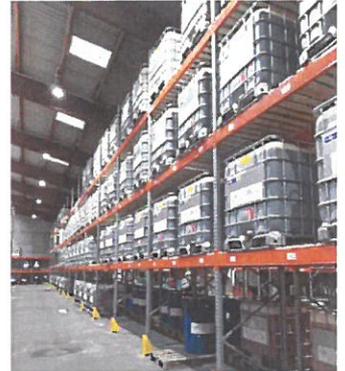
La société Ganaye In Stock fait partie des sociétés du **groupe Ganaye**, qui opère notamment dans les domaines de la collecte des déchets maritime, de l'avitaillement des navires, des services aux navires, du transport de matières dangereuses, de la logistique et de la distribution.

Les premières sociétés du groupe Ganaye (SERMAP et Alphachim) ont été créées en 1993 à Martigues. Le groupe Ganaye est un groupe familial et local.

Activités actuelles :

Sur son site de Martigues, la société Ganaye In Stock exerce actuellement deux activités majeures :

- **Stockage de produits en entrepôt.**
Ces produits sont stockés en emballage industriels (palettes, GRV¹, bidons, big-bags, fûts, ...) sur des étagères à palettes. Ce sont des produits dangereux et des équipements à destination des navires qui escale au port et des industries locales.
- **Stockage en vrac de produits en cuves.**
Une « cuverie » est dédiée au stockage de produits dans des réservoirs aériens. Des activités de conditionnement, de dilution et de dépotage y sont réalisées. Les produits stockés sont soit fabriqués soit utilisés dans la région. Ce sont majoritairement des produits corrosifs (acide chlorhydrique, lessive de soude), mais aussi des huiles végétales usagées.



Activités projetées :

La société Ganaye In Stock projette d'accueillir de nouvelles activités sur le site de Martigues :

- Augmentation des quantités de produits dangereux stockés en GRV¹ ou en petits conditionnements sur palettes logistiques dans l'entrepôt.
- Transit, tri et regroupement de déchets solides ou liquides conditionnés (emballés).
Ce sont des déchets provenant des navires qui escale au port. Certains déchets sont dangereux (solvant de peintures, huiles, chiffons souillés, emballages vides, aérosols, batteries, piles, ...) et d'autres sont des déchets non dangereux (ferrailles, bois, ...).
- Transit de déchets dangereux liquides en citerne. Ce sont des déchets provenant de la région. Il s'agit majoritairement de mélange d'eau et d'hydrocarbures, venant de nettoyage de cuves ou d'équipements industriels.
- Conditionnement en GRV de nitrate de calcium destinés aux stations d'épurations de la région.
- Regroupement et stockage d'huiles alimentaires usagées.
Ces huiles sont collectées dans la région, puis filtrées et décantées pour être stocké en cuves.
- Stockage de liquides inflammables conditionnés (GRV ou fûts) dans des armoires extérieures.
- Stockage et distribution de carburants pour usage interne.
- Activité de lavage de citernes, fûts et GRV sur une aire extérieure dédiée.
- Activité de remplissage de citernes en eau potable à partir du réseau d'alimentation de la commune de Martigues permettant d'alimenter des navires en eau potable.
- Activité de collecte des eaux grises provenant des navires qui escale au port.

¹ GRV (ou IBC) : Cuve d'un mètre cube en plastique sur une palette.



Carte 1 : Localisation du site sur carte IGN

Etat initial de l'environnement :

L'environnement au droit du site accueillant le projet se caractérise par :

- Un environnement urbain à activités industrielles (Zone Industrielle Ecopolis).
- Au cœur d'un pôle pétrochimiques parmi les plus important d'Europe.
- Des zones naturelles situées à plus de 1 km.
- Une sensibilité moyenne aux risques naturels.
- Un sol à caractère perméable.
- La nappe « Calcaires crétaqués des chaînes de l'Estaque, Nerthe et Etoile (FRDG107) » vulnérable aux pollutions de surface.
- Des pollutions historiques identifiées dans le sous-sol et la nappe souterraine au droit du site.
- Les masses d'eau « Etang de Berre » (FRDT15a) et « Golfe de Fos » (FRDC04) présentant respectivement un état moyen et mauvais état global (chimique et écologique).
- L'air locale globalement assez bonne dans le secteur d'étude.
- Trois établissements de loisirs situés à moins de 1 kilomètre du site.
- Un contexte sonore non négligeable lié à la proximité de la route départementale D9 desservant la zone industrielle.
- Les patrimoines culturels et archéologiques éloignés de plus de 1,8 kilomètre.



Environnement du site.

La **synthèse des impacts du projet** est la suivante :

- Intégration des activités Ganaye In Stock dans le paysage
- Consommation faible en eau potable et en électricité.
- Absence de consommation d'espace naturel : Utilisation d'un site industriel existant.
- Absence de rejets dans le sol, sous-sol et eaux souterraines.
- Rejets aqueux : rejets des eaux pluviales et des eaux vannes vers le réseau communal.
- Rejets atmosphériques : Rejets de chlorure d'hydrogène à partir des tours de lavage d'acide chlorhydrique et rejets atmosphériques des moteurs de combustion des véhicules liés à l'activité.
- Production faible de déchets dangereux (eaux résiduaire) et non dangereux (papiers, emballages).
- Nuisances sonores liées aux activités de maintenance, à la circulation de véhicules sur le site, au fonctionnement d'équipements (compresseur, compacteur et camion-pompe).
- Nuisances lumineuses liées au fonctionnement nocturne ponctuel de projecteurs lorsque l'activité le nécessite.
- Pas d'effets attendus sur la santé.
- Absence de nuisances sur la biodiversité.
- Faibles impacts sur le trafic journalier (50 poids-lourds et 30 véhicules légers par jour).
- Emissions annuelles de gaz à effet de serre comparable aux émissions de 35 français.

La synthèse des impacts est présentée dans le tableau ci-dessous.

Vulnérabilité/ incidences résiduelles	Nulle	Faible	Moyenne	Forte

Cible potentielle (enjeux)	Vulnérabilité/projet	Mesures en place et projetées (Eviter, Réduire, Compenser)	Impacts résiduels
Environnement physique			
Sols et sous-sols		Absence de prélèvement ou rejet dans les eaux souterraines Voiries et parking imperméabilisés	
Eaux souterraines		Remplacement de la bâche du bassin de confinement.	
Eaux superficielles		Entrepôt sur rétention. Cuves sur rétention. Site sur rétention. Vanne de sortie des eaux pluviales maintenue fermée H24. (Ouverture ponctuelle uniquement après vérification d'absence de pollution) Réfection des sols et aménagement pour assurer l'étanchéité de la zone déchets Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le prétraitement des eaux de ruissellement de la « zone déchets » Mise en place d'une pompe mobile à arrêt automatique au niveau de la « cuverie » Gestion maîtrisée des rejets aqueux sur le site	

Qualité de l'air		<p>Remplacement progressif des engins de manutention à moteurs thermiques par des engins de manutention électriques</p> <p>Mise en œuvre de l'huile végétale comme carburant aux tracteurs routiers</p> <p>Mise en place de deux tours de lavage d'acide chlorhydrique</p> <p>Connexion d'une ligne de retour vapeurs lors d'un remplissage de citerne</p> <p>Utilisation du compresseur du site ou d'une pompe pour réaliser les déchargements de citerne (en remplacement du compresseur du camion plus bruyant)</p> <p>Arrêt du moteur des tracteurs routiers lors des stationnements prolongés ou périodes d'attente.</p> <p>Equiperment de la majorité des tracteurs routiers de coupure automatique du moteur et d'un logiciel permettant de calculer le nombre d'heure du fonctionnement du moteur à l'arrêt.</p> <p>Définition d'un objectif individuel du nombre d'heures de fonctionnement du moteur à l'arrêt à chaque conducteur de la société.</p>	
Environnement naturel			
Sites Natura 2000		Localisation du projet à une distance supérieure à 1 km d'un site NATURA 2000, ZNIEFF et autres zones naturelles protégées	
ZNIEFF		Aucune destruction d'habitat ou milieu naturel dans le cadre du projet	
Parcs Naturels Nationaux et Régionaux		Zones naturelles inatteignable par les différentes voies de transfert compte-tenu des incidences du projet.	
Sites inscrits et classés			
Environnement humain			
Contexte sonore		<p>Limitation des opérations effectuées par les engins de manutention à la tranche horaire 8h à 17h (du lundi au vendredi).</p> <p>Remplacement progressif des engins de manutention à moteurs thermiques par des engins de manutention électriques</p> <p>Arrêt du moteur des tracteurs routiers lors des stationnements prolongés ou périodes d'attente.</p> <p>Utilisation du compresseur du site ou d'une pompe pour réaliser les déchargements de citerne (en remplacement du compresseur du camion plus bruyant)</p>	

Trafic		Mouvements de véhicules liés à l'activité assez faible au regard du trafic local (50 poids-lourds et 30 véhicules par jour)	
Environnement industriel		Effets cumulés avec les projets voisins jugés faibles	
Activités agricoles		Site accueillant le projet existant et situé en dehors d'un espace agricole	
Patrimoine culturel et archéologique		Site accueillant le projet existant et situé en dehors d'un périmètre de protection	
Déchets		Faible production de déchets (20 tonnes en 2023) Tenu d'un registre des déchets Tri et valorisation des déchets non dangereux produits Maîtrise des filières de collecte et d'élimination	
Odeurs		Maîtrise des émissions atmosphériques par la mise en place de deux tours de lavage d'acide chlorhydrique. Absence de stockage en masse de déchets en vrac (Tas, alvéoles, empilement de ballot, ...)	
Émissions lumineuses		Remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED avec extinction.	

Sur la base de l'analyse comparative entre le projet et les objectifs des différents plans, schémas et programmes, il apparaît que le projet est compatible avec :

- Le SDAGE Rhône Méditerranée (déclinant les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône ;
- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de Provence Alpes Côtes d'Azur
- Le « Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison en provenance des navires » du GPMM
- Le Plan stratégique GPMM 2020-2024 et L'Avis MRAe sur le plan stratégique GPMM
- Le SRADDET PACA (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adopté par délibération n° 19-350 en date du 26 juin 2019)
- Le PRPGD PACA (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de 2019)

En conclusion, le projet est compatible avec les exigences locales et les impacts résiduels générés par l'établissement Ganaye In Stock à Martigues sont faibles en considérant les mesures d'évitement et de réduction prévues sur le site.

